

Image not found or type unknown



Convocation assemblée générale annuelle

Par **awalis**, le **22/04/2010** à **02:28**

Bonjour,
la convocation à l'assemblée générale annuelle par le syndic doit-elle obligatoirement être adressée à tous les copropriétaires, y compris époux ou épouses ? Mon mari, qui possède 25% des parts de l'appartement en question n'a pas été convoqué. Cela peut-il annuler l'assemblée générale ?
Merci.
Cordialement,